

Expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée : l'Agefiph, l'association TZCLD et le Fonds ETCLD renouvellent leur partenariat au service de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

Vannes
Mercredi 23 mars 2022

—
Communiqué de presse

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) est né de la conviction que nul n'est inemployable, à condition que l'emploi soit adapté aux personnes, y compris à celles en situation de handicap, touchées à 60 % par le chômage longue durée.

Le partenariat entre l'Agefiph, ETCLD et TZCLD, initié en 2019, vise ainsi à soutenir l'expérimentation TZCLD en assurant des réponses adaptées aux nombreuses personnes en situation de handicap parties prenantes du projet, en simplifiant l'accès à l'offre de l'Agefiph pour les EBE (entreprises à but d'emploi) et en accompagnant l'affirmation d'un management inclusif en leur sein.

Aujourd'hui, cette collaboration se poursuit et prend de l'ampleur à travers le renouvellement de la convention nationale ETCLD-TZCLD-Agefiph signée à Vannes (territoire récemment entré dans l'expérimentation), et celui des conventions bipartites entre les EBE, qui emploient en moyenne 20 % de salariés en situation de handicap, et les délégations régionales de l'Agefiph qui maillent les territoires. Des conventions conclues jusqu'en juin 2026.





Pour Christophe Roth, Président de l'Agefiph :

« ETCLD, TZCLD et l'Agefiph agissent ensemble depuis 2019 pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises à but d'emploi. Le modèle collaboratif sur lequel repose cette convention tripartite a déjà porté ses fruits dans de nombreux territoires, où son impact positif témoigne d'une action publique renouvelée au service de l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'emploi. Forte de ce succès, l'Agefiph se réjouit de voir cette expérimentation se développer. L'ensemble des acteurs engagés pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi peuvent compter sur l'expertise et l'accompagnement de l'Agefiph et de ses délégations régionales pour contribuer à l'évolution du taux d'emploi au-delà de 4% en France ».

Pour Laurent Grandguillaume, Président de TZCLD :

« En encourageant toujours plus l'interconnaissance entre les acteurs du projet TZCLD et les acteurs spécialisés sur le handicap, la poursuite de ce partenariat va favoriser la participation de ces acteurs sur les territoires. Tout au long de ce partenariat, nous avons pu intégrer la question du handicap et de l'inclusion dans les outils et les formations développés par TZCLD à destination des territoires, ainsi que dans nos supports de communication et nos événements. Cette nouvelle convention va permettre d'aller encore plus loin en faveur de l'inclusion ».

Pour Louis Gallois, Président du Fonds ETCLD :

« Ce partenariat devrait permettre une prise en compte plus rapide des situations de handicap au sein des entreprises à but d'emploi, par l'identification au moment de la rencontre des personnes privées durablement d'emploi et par la formation des managers dans les entreprises, et une amélioration des réponses apportées, que ce soit par l'accompagnement à la reconnaissance des personnes potentiellement concernées et l'adaptation des différents postes de travail ».

Des premiers résultats encourageants

Depuis 2019 et le lancement de la collaboration ETCLD-TZCLD-Agefiph, **le nombre de personnes en situation de handicap n'a cessé de croître au sein des EBE (entreprises à but d'emploi)** pour atteindre 21% de leurs effectifs. Une première étape qui souligne combien, sur les territoires couverts, l'expérimentation permet d'accompagner les parcours des personnes handicapées les plus éloignées de l'emploi.

Les premiers résultats montrent également que **partout sur les territoires, des coopérations sont engagées entre les centres locaux d'emploi (CLE), les EBE et des délégations régionales de l'Agefiph**, comme avec les réseaux spécialisés sur l'emploi et le handicap. Ces axes de coopérations concernent principalement l'identification des personnes en situation de handicap, l'appui à la mobilisation de l'offre de service de l'Agefiph, l'identification et l'accompagnement des Référents Handicap au sein des EBE et l'animation d'une dynamique territoriale.



Un partenariat rénové et pérennisé

L'inscription dans le temps de l'expérimentation TZCLD et son extension à de nouveaux territoires doivent aujourd'hui permettre **de mettre en exergue et maximiser ses impacts pour l'inclusion de tous**, mais aussi d'en affiner le modèle économique et social. Un nouveau contexte pris en compte dans le **renouvellement de la convention tripartite ETCLD-TZCLD-Agefiph** qui rénove leurs conditions de coopération ainsi que les financements accordés pour ajuster plus finement le soutien accordé par l'Agefiph aux têtes de réseau et aux EBE.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'en juin 2026, l'Agefiph poursuit son soutien :

- **Aux équipes nationales ETCLD et TZCLD** pour amplifier le pilotage, l'animation, la professionnalisation des territoires émergents et des EBE, ainsi que la capitalisation des actions menées localement et régionalement, via un soutien financier de 80 000€ par an à chacune des deux structures ;
- **Aux EBE** existantes et à celles nouvellement créées dans le cadre du second volet d'expérimentation.

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur [Twitter @Agefiph](#)

A PROPOS D'ETCLD

Le Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée a pour mission de proposer la liste des territoires retenus pour mener l'expérimentation, approuver les modalités de fonctionnement du comité local créé sur chaque territoire retenu et suivre la mise en œuvre de son programme d'actions. Il finance une fraction de la rémunération des personnes embauchées dans les entreprises à but d'emploi. Il conventionne avec l'État, les collectivités et les entreprises assurant la mise en œuvre de l'expérimentation sur ces territoires. Il apporte aux territoires l'appui et l'accompagnement nécessaires et dresse le bilan de cette expérimentation. Plus d'informations sur www.etclld.fr

A PROPOS DE TZCLD

L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet Territoires zéro chômeur de longue durée dans ses différentes étapes. Elle accompagne les territoires qui souhaitent mettre en place la démarche, appuie les territoires habilités, tire les enseignements de l'expérimentation et stimule la production d'évaluations scientifiques externes. Elle a aussi pour mission de favoriser la diffusion du projet pour obtenir, à terme, une pérennisation du droit à l'emploi et exercer un rôle de vigie citoyenne.

Plus d'informations sur www.tzclld.fr / suivez TZCLD sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#)

CONTACTS PRESSE

Julie Chaouat / jchaouat@lebureau decom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaine Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96